
Renvoi au comité de correspondance et des pétitions de l'adresse de l'agent national près le district de Crest, qui envoie le duplicata des dons patriotiques qui n'ont pas été mentionné au bulletin, lors de la séance du 7 germinal an II (27 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de correspondance et des pétitions de l'adresse de l'agent national près le district de Crest, qui envoie le duplicata des dons patriotiques qui n'ont pas été mentionné au bulletin, lors de la séance du 7 germinal an II (27 mars 1794).

In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 459;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20657_t1_0459_0000_9

Fichier pdf généré le 23/01/2023

liers. Elle a arrêté de faire distribuer, chaque décade, jusqu'à la prochaine récolte, 120 livres de pain aux indigens, pour les engager à célébrer ce jour-là.

Enfin, elle demande que son nom de Castelnau-Montratiér soit changé en celui de *Castelnau-la-Montagne*.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (1).

26

La société populaire et révolutionnaire de Romorantin écrit :

Des délégués perfides, des fonctionnaires imbus de scélératesse viennent encore de conspirer la perte de la République, et la nation doit à vos soins infatigables la découverte de cet infâme projet. Nous avons frémi d'indignation à la lecture du rapport qui nous a transmis les manœuvres de cette faction liberticide, mais pleins de confiance en vous, et dans la force du peuple qui a senti le prix de la liberté, nous n'avons conçu aucune inquiétude.

Restez à votre poste pour achever le grand œuvre que vous avez entrepris; le peuple attend son salut de vous, et compte que toujours victorieusement il secondera les efforts qui n'auront d'autre but que son bonheur et le triomphe de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Romorantin, 2 germ. II] (3).

« Représentans,

Des délégués perfides, des fonctionnaires imbus de scélératesse, viennent encore de conspirer la perte de la République, et la nation doit à vos soins infatigables la découverte de cet infâme projet. Nous avons frémi d'indignation à la lecture du rapport qui nous a transmis les manœuvres de cette faction liberticide, mais, pleins de confiance en vous et dans la force d'un peuple qui a senti le prix de la liberté, nous n'avons conçu aucune inquiétude.

Restez à votre poste pour achever le grand œuvre que vous avez entrepris; le peuple attend son salut de vous, et comptez que, toujours victorieusement, il secondera les efforts qui n'auront d'autre but que son bonheur et le triomphe de la République. »

DIAU (présid.), BLÉZÉ (secrét.).

27

L'agent national près le district de Crest, département de la Drôme, expose qu'il a transmis, avec sa lettre du 11 pluviôse, le tableau des dons patriotiques des sociétés populaires et autorités constituées de ce district, avec prière d'en faire mention au bulletin, mais que cette

- (1) P.V., XXXIV, 183-84. J. Sablier, n° 1222.
 (2) P.V. XXXIV, 184; Bⁱⁿ, 9 germ. (2^e suppl.).
 (3) C 299, pl. 1049, p. 3.

mention a été omise. Il en fait passer le duplicata : on y trouve 1,657 chemises, 34 draps, 8 quintaux, 95 livres de vieux linge pour la charpie, 637 paires de bas, 11 roupes, 12 culottes, 67 paires de souliers, une paire de botte, 4 mouchoirs, un sabre, 15 paires de guêtres, 9 nappes ou serviettes, une couverture, 12 gilets, une livre une once d'argent, 2 croix d'or, 4 bagues d'argent, 54 livres en écus, 1,571 livres en assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de correspondance et pétitions (1).

[Crest, 22 pluv. II. Au C. de S. P.] (2).

« Je vous ai transmis par une lettre du 11 nivôse, le tableau des dons patriotiques des Sociétés populaires et autorités constituées de ce district, en vous priant de le mettre sous les yeux de la Convention nationale et d'en faire mention sur le Bulletin. Cependant, jusqu'à ce jour, il n'en a pas été question. Les Sociétés et les communes pourroient penser que ma négligence est cause d'un pareil oubli, et vous sentez combien un pareil soupçon seroit fâcheux pour moi. Je vous prie donc, Citoyens législateurs, de rendre la justice qui est due au civisme de ce district et à mon exactitude. S. et F. »

DALY.

[Suit l'état des dons conforme au texte du P. V. ci-dessus.]

28

Le citoyen Pierre Canard, domicilié à Lancia, près Belleville, district de Villefranche-sur-Saône, âgé de 80 ans, regrettant de ne pouvoir voler au secours de la patrie, fait don de la finance d'un office de notaire, dont il étoit propriétaire dans le ci-devant Beaujolais; cette offrande est petite, dit-il, mais elle est entière, et je me flatte qu'elle sera reçue; ma ressource, pour vivre, est dans la tendresse d'une de mes filles, veuve, qui me promet d'avoir soin de moi, voulant ainsi concourir au don que je fais.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (3).

29

La société populaire de la Ferté-sur-Marne félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste; rejette la paix avec les tyrans, applaudit au gouvernement révolutionnaire, au décret sur les détenus, et à celui qui abolit l'esclavage des nègres.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

- (1) P.V. XXXIV, 184. Bⁱⁿ, 8 germ. (1^{er} suppl.) et 10 germ.; J. Sablier, n° 1222; M.U., XXXVIII, 121; C. Eg. n° 587.
 (2) C 297, pl. 1018, p. 16 à 19. Cette adresse avait été renvoyée au C. des pétitions le 12 ventôse.
 (3) P.V., XXXIV, 185.
 (4) P.V., XXXIV, 185. J. Sablier, n° 1222.